

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE LOCATION

### Camping A La Belle Étoile \*\* Notre Dame de Monts

1. LOCATION : La location est faite à titre strictement personnel. Le locataire ne pourra en aucun cas, sous-louer ni céder ses droits au présent contrat sans consentement express de la direction du camping «A La Belle Étoile».

2. VALIDITE : La location est valable seulement à réception du contrat, des conditions de location et de l'acompte et lorsqu'elle aura été confirmée par la direction du camping.

3. ACOMPTE. Il sera demandé au locataire un acompte de 25 % du prix du séjour. En cas d'annulation de la réservation par le client moins de 60 jours avant la date prévue de la location, l'acompte versé à la réservation sera de plein droit acquis au propriétaire, à titre d'indemnité, et ne pourra donner lieu à son remboursement.

4. ATTESTATION ASSURANCES VILLEGATURE (à réclamer à votre assureur) : Elle est obligatoire. Copie à joindre au contrat.

#### 5. DISPONIBILITE DES LOGEMENTS.

Le mobil-home sera disponible à partir de 16 h et la réception sera ouverte jusqu'à 19h30 pour accueillir le locataire.

6. A VOTRE ARRIVÉE. Le contrat de location avec le détail du calcul du solde est à présenter. La taxe de séjour, la caution (300€) et le solde sont à régler le jour de l'arrivée du locataire.

7. RETARD A L'ARRIVÉE. En cas de retard non justifié de plus de 48 heures, le mobil-home sera attribué à un autre client et l'acompte ne sera pas remboursé.

8. RESTITUTION DES LOGEMENTS. Le mobil-home et la terrasse devront être laisser propres le jour du départ à 10 h.

Merci de prévenir la réception la veille, de l'heure de votre départ qui devra être comprise entre 8h30 et 10h.

#### 9. RESTITUTION DE LA CAUTION.

Un état des lieux sera effectué; la caution sera restituée, déduction faite des casses éventuelles. Une retenue ménage de 60€ sera faite si l'hébergement n'est pas rendu dans l'état de propreté dans lequel le locataire l'a trouvé le jour de son entrée dans les lieux.

10. REGLEMENT INTERIEUR. Durant son séjour, le locataire s'engage à respecter le règlement intérieur du camping.

11.TRI SÉLECTIF. Durant son séjour, le locataire s'engage à respecter le tri en vigueur.

12. RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT. Le mobil-home est relié au tout à l'égout "douche, wc, évier". Il est interdit d'y jeter lingettes, serviettes et tampons hygiéniques dans les toilettes au risque de provoquer des refoulements.

13. ACCES HANDICAPES. Le mobil-home n'est pas accessible aux handicapés.

14.Les draps, taies d'oreillers, les torchons et les serviettes de bain ne sont pas fournis.

15. PUISSANCE ELECTRIQUE. L'équipement électrique du mobil-home est limité à 6 ampères, donc pas d'appareils de plus de 1000/1200 watts.

16. CONSOMMABLES. Le gaz pour le mobil-home, l'électricité et l'eau sont fournis et inclus dans le prix de la location. Les sanitaires sont réservés aux campeurs toiles de tente, caravane. L'accès aux sanitaires n'est donc pas autorisé aux locataires.

17. Les barbecues à charbon de bois individuels sont INTERDITS. Des barbecues sont mis à disposition près des sanitaires

18. Les éventuelles MESURES DE RESTRICTION D'EAU mises en place par arrêté préfectoral ou par décision de la direction du camping, doivent être strictement respectées.

Date

Signature